

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS ("DIC")

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit: Life Protect Plan 2

Nom de l'initiateur du PRIIP: Utmost Luxembourg S.A.

Site web de l'initiateur du PRIIP: www.utmostinternational.com

Numéro de téléphone: Appelez le +352 34 61 91 1 pour de plus amples informations

Le Commissariat aux Assurances Luxembourg est chargé du contrôle d'Utmost Luxembourg S.A. en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de production du document d'informations clés: 31/10/2025

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

Type: Le produit « Life Protect Plan 2 » est un contrat d'assurance-vie viager de droit belge de type « assurance d'investissement », relevant de la branche 23, lié à un ou plusieurs fonds d'investissement et émis par Utmost Luxembourg S.A. (l'« Assureur »). Ce produit est un produit d'investissement packagé de détail et fondé sur l'assurance (« PRIIP »), tel que défini dans le règlement (UE) no 1286/2014.

Durée: Le produit est un contrat d'assurance-vie à durée viagère et prend par conséquent automatiquement fin au décès de l'assuré ou, en cas de pluralité d'assurés, au décès du dernier des assurés. Il n'y a pas de date d'échéance et l'Assureur n'a pas le droit de mettre fin au contrat, sauf pour les cas prévus par la loi applicable.

Objectifs: L'objectif du produit est de constituer un investissement et de prévoir une prestation d'assurance en cas de décès du dernier assuré. Le produit est lié à un ou plusieurs fonds interne(s) collectif(s) (« Fonds ») investissant dans une variété de types d'actifs (actions, obligations, fonds, instruments alternatifs, instruments monétaires et liquidités) conformément à la réglementation luxembourgeoise et toute autre réglementation applicable. Ces actifs peuvent couvrir plusieurs zones géographiques et secteurs d'activités. Le rendement du produit dépend de la performance des investissements sous-jacents du/des Fonds, lesquels peuvent être influencés, positivement et négativement, par la performance des marchés des actions et/ou obligataires, par les changements dans les taux d'intérêt, par les fluctuations dans les taux de change et par tout autre facteur économique. De plus amples informations sur chaque Fonds peuvent être obtenues sur simple demande auprès de l'Assureur ou de votre intermédiaire et sont consultables sur www.utmostinternational.com/priips.

Investisseurs de détail visés: Le produit est un investissement sur le long (8 ans) terme et s'adresse à des personnes physiques, résidents belges ou des sociétés simples belges, ayant une connaissance et une expérience suffisante dans des produits de type branche 23, n'étant pas à la recherche d'un capital ou rendement garanti et capables de supporter le risque de pertes d'investissement. En accord avec son profil d'adéquation ou, le cas échéant, avec sa demande de déviation du profil d'adéquation, le preneur d'assurance aura accès à une combinaison de Fonds déterminés, définis en fonction de leurs caractéristiques dont leurs stratégies d'investissement, horizons de placement, risques, etc.. Dès lors, le type d'investisseurs auprès duquel le produit est destiné à être commercialisé varie en fonction de l'option d'investissement sous-jacente, et est décrit dans la section "Investisseurs de détail visés" dans le Document d'information spécifique.

Assurance: avantages et coûts: En contrepartie du paiement d'une prime initiale minimale de 150 000 EUR et du paiement optionnel de toute prime additionnelle d'au minimum 12 500 EUR, le produit fournira, suite au décès de l'assuré ou, en cas de pluralité d'assurés, au décès du dernier des assurés, le paiement d'un capital variable au(x) bénéficiaire(s) dont le montant figure dans la section « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter? ». Les montants et la fréquence des versements de primes d'assurance n'ont pas d'impact sur le rendement du contrat et des Fonds pour le preneur d'assurance. Suite à la notification du décès, cette prestation d'assurance est déterminée comme suit : la valeur du contrat après le désinvestissement du/des Fonds sous-jacent(s) augmentée d'une couverture décès standard sans frais définie comme 1% de la valeur du Fonds, limitée à 8 000 EUR sur tous les contrats souscrits avec le même assuré dont le décès entraîne le terme du contrat. Sous certaines conditions, le preneur d'assurance peut également opter pour d'autres couvertures complémentaires optionnelles (telles que le remplacement de la couverture décès standard par le « Wealth Preservation Life Cover » qui garantit le remboursement des primes versées, corrigées pour les rachats partiels éventuels; et/ou une couverture visant à assurer chaque décès accidentel de 1 ou 2 assurés prédéfinis) qui, lorsque sujettes à des primes décès correspondantes, auront un impact à la baisse sur le rendement du contrat. L'assuré doit avoir au moins 16 ans si une couverture décès complémentaire optionnelle a été choisie et ne peut avoir plus de 85 ans à la date de souscription du contrat.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER?

Indicateur synthétique de risque (ISR)



L'indicateur du risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 8 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir résilier facilement votre produit, ou de devoir le résilier à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour. Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans les classes de risque de 2 sur 7 à 3 sur 7, ce qui couvre une classe de risque basse à une classe de risque entre

basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible à faible à modéré et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable qu'il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Le risque et le rendement de l'investissement varient en fonction de l'option/des options d'investissement. La performance est dépendante des tendances des marchés financiers et d'autres facteurs économiques. De plus amples informations sur les options d'investissement peuvent être trouvées dans le Document d'information spécifique y relatif disponible sur simple demande auprès de l'Assureur ou de votre intermédiaire et sur www.utmostinternational.com/priips.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Le produit peut prévoir des frais de sortie, qui sont décrits dans la section "Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?"

SCÉNARIO DE PERFORMANCE

PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 8 ANS

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT : € 10 000

SCÉNARIO EN CAS DE DÉCÈS

		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans
Événement assuré	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	de € 9 800 à € 10 200	de € 8 720 à € 13 170

Le tableau montre ce que votre bénéficiaire pourrait obtenir en supposant que votre investissement évolue comme dans les scénarios intermédiaires des options d'investissement. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Les scénarios de performance dépendent de l'option d'investissement choisie. Veuillez vous référer au document d'information spécifique, disponible sur simple demande auprès de l'Assureur ou de votre intermédiaire et sur www.utmostinternational.com/priips, afin de prendre connaissance des possibles scénarios de performance.

QUE SE PASSE-T-IL SI UTMOST LUXEMBOURG S.A. N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Utmost Luxembourg S.A. est soumis à la législation gouvernant la protection des actifs assurantiels. Les actifs sous-jacents des polices sont séparés de l'actif et du passif propres de l'Assureur et sont déposés auprès d'un établissement de crédit indépendant et soumis à l'approbation du régulateur des assurances, le Commissariat aux Assurances. Tous ces actifs, autres que les dépôts en numéraire qui sont dès lors soumis à un risque de perte totale en cas de défaillance de la banque dépositaire, doivent être enregistrés hors-bilan de l'établissement de crédit. En cas de défaillance de la banque de dépôt, ces valeurs mobilières devraient dès lors pouvoir être récupérées en intégralité. Dans l'éventualité peu probable de la faillite d'Utmost Luxembourg S.A., les preneurs d'assurance ont un super privilège sur la valeur des actifs sous-jacents. En outre, les preneurs d'assurance ont un privilège, qui prime sur tout autre droit, sauf ceux définis par la loi, sur les actifs de l'Assureur dans le cas où les actifs sous-jacents ne seraient pas suffisants pour couvrir toutes les créances d'assurance. Le régime de protection des actifs décrit ci-dessus n'est ni un régime d'indemnisation ni un système de garantie, le Luxembourg n'ayant pas de fonds de garantie ou de système d'indemnisation. Il existe donc une possibilité de pertes financières en cas de défaillance de l'Assureur. Le risque d'investissement dans les actifs sous-jacents, y compris la défaillance d'un émetteur d'actifs ou d'une autre contrepartie d'investissement, est supporté par le preneur d'assurance. Si vous avez besoin de plus d'informations sur la protection des preneurs d'assurance, n'hésitez pas à contacter Utmost Luxembourg S.A.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

	SI VOUS SORTEZ APRÈS 1 AN	SI VOUS SORTEZ APRÈS 8 ANS
Coûts totaux	de € 1 009 à € 1 077	de € 3 465 à € 4 729
Incidence des coûts annuels (*)	de 10,1 % à 10,8 %	de 3,7 % à 4,2 % chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

COÛTS PONCTUELS À L'ENTRÉE OU À LA SORTIE		L'INCIDENCE DES COÛTS ANNUELS SI VOUS SORTEZ APRÈS 8 ANS
Coûts d'entrée	L'incidence annuelle des coûts sur le montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	0,1 %
Coûts de sortie	Ces coûts peuvent s'appliquer uniquement si vous sortez avant la fin de la période de détention recommandée. Les coûts de sortie sont indiqués comme "N/A" dans la colonne suivante étant donné qu'ils ne s'appliquent pas si vous gardez le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée.	N/A
COÛTS RÉCURRENTS PRÉLEVÉS CHAQUE ANNÉE		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence annuelle des coûts sur la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	de 3,4 % à 3,9 %
Coûts de transaction	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lors des achats et ventes des investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	0,2 %
COÛTS ACCESSOIRES PRÉLEVÉS SOUS CERTAINES CONDITIONS		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Certains investissements sous-jacents au produit peuvent donner lieu à des commissions lorsque leurs performances surpassent un indice de référence ou un taux de rendement donné. Les modalités de calcul de ces commissions sont définies par le gestionnaire, le promoteur ou l'émetteur des investissements sous-jacents concernés. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0,0 %

Différents coûts s'appliquent en fonction du montant d'investissement.

Les coûts pour l'investisseur de détail varient en fonction de l'option / des options d'investissement sous-jacente(s). De plus amples informations sur les options d'investissement peuvent être trouvées dans le Document d'information spécifiques y relatif, disponible sur simple demande auprès de l'Assureur ou de votre intermédiaire et sur www.utmostinternational.com/priips.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE?

Période de détention minimale recommandée: 8 ans

Bien que le produit soit conçu pour le moyen à long terme, il n'y a pas de durée maximale ou minimale définie pour le produit. Cependant il existe une durée de détention recommandée qui correspond à la durée la plus élevée entre (i) la période de pénalité appliquée au contrat et sur chaque prime en cas de rachat anticipée qui s'élève en général à 8 ans, et (ii) l'horizon(s) de placement du/des Fonds (l'/les option(s) d'investissement choisie(s)) lié(s) au contrat. Le preneur d'assurance a le droit de résilier le contrat dans un délai de trente jours à compter de sa prise d'effet par lettre recommandée adressée au siège social de l'Assureur. Dans ce cas, l'Assureur remboursera la valeur du contrat après le désinvestissement du/des Fonds sous-jacent(s), augmentée des taxes et frais d'entrée, et, en cas d'une couverture décès optionnelle choisie par le preneur d'assurance, après déduction de la prime décès pour la période courue du contrat. Le preneur d'assurance peut à tout moment demander par écrit daté, signé et adressé au siège social de l'Assureur, le rachat partiel ou total du contrat. Dans ce cas, l'Assureur remboursera la valeur de rachat après désinvestissement du/des Fonds sous-jacent(s) et après déduction des frais applicables et, le cas échéant, des primes décès lorsque le preneur d'assurance a opté pour une couverture décès optionnelle. Sauf disposition contraire dans les documents contractuels, le produit prévoit des frais de sortie en cas de rachat partiel ou total demandé par le preneur d'assurance pendant une période de 8 ans, suivant la date d'investissement de chaque prime dans le contrat. En cas de rachat total ou en cas de décès de l'assuré/du dernier des assurés, la valeur du contrat sera réduite des frais récurrents à payer jusqu'à la date du règlement. Une sortie anticipée ne génère pas d'impact sur le profil de risque ou de performance du contrat, à l'exception des frais de sortie. Le produit ne prévoit aucune garantie de rendement et/ou de capital, ni de participation aux bénéfices de l'Assureur. Pour une indication sur les frais applicables, veuillez-vous référer aux informations sur les coûts reprises dans la section «Que va me coûter cet investissement?».

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION?

En cas de réclamation, le preneur d'assurance peut prendre contact avec l'Assureur en s'adressant à Partner & Clients Service - Belgium. Toute réclamation relative au contrat peut également être adressée au service de l'Ombudsman Assurances, square de Meeûs 35, B-1000 Bruxelles (www.ombudsman.as; tél: +32(2) 547 58 71; fax: +32(2) 547 59 75); au Médiateur en Assurances: c/o Association des Compagnies d'Assurances, 12, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; au Commissariat aux Assurances: 11, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; à l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs: 55, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg et ceci étant sans préjudice de la possibilité du preneur d'assurance d'intenter une action en justice. Pour plus d'informations sur le processus de gestion des réclamations et sur le règlement de la CAA relatif au règlement extrajudiciaire des réclamations, veuillez vous référer à notre politique de gestion des réclamations disponible sur notre site web.

Adresse postale: Utmost Luxembourg S.A., 4, Rue Lou Hemmer, L-1748, Luxembourg, Luxembourg

Website: www.utmostinternational.com/priips

E-mail: belgiumpcs@utmostgroup.lu

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les chiffres mentionnés dans ce document se basent sur des performances passées et ne garantissent pas des revenus futurs.

Vous pouvez également obtenir une version imprimée ou digitale de ce DIC.

Sous réserve de revue additionnelle, ce DIC est mis à jour au moins une fois par an.

Les performances passées, le cas échéant, peuvent être téléchargées via ce lien www.utmostinternational.com/priips pour les 10 dernières années ou depuis la création du fonds.